



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 0

Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

30 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE

30 mars 2022

N°2022_015_D

Objet : Révision des prix de location de la salle Mandela

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-deux et le sept avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Alexandre HAYEK, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Excusée et ayant donné pouvoir : Emilie CONNAULTE a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Laure VINCENT a donné procuration à Thomas NERVI, Eric LEVANTIS a donné procuration à Béatrice GRELET.

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Thomas NERVI

Monsieur le maire indique à l’assemblée municipale que le prix de la location de la salle Mandela n’a plus été révisé depuis plusieurs années.

Il propose une modification des tarifs de la manière suivante :

- Baisser le prix de location de la salle Mandela pour les habitants à 100 € par journée. Il sera demandé à chaque personne réservant la salle à son nom personnel :

- Les chèques de caution et de paiement de la salle devront être au nom de la personne réservant la salle
- Assurance (responsabilité civile) de la salle au nom de la personne réservant la salle
- Attestation de domicile de moins de 3 mois au nom de la personne réservant la salle

- Augmenter le prix de location de la salle Mandela pour les personnes habitants à l’extérieur à la commune à 500 € par journée.

La salle Mandela restera gratuite pour les associations du village de La Bastidonne.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l’unanimité la fixation des prix de location de la salle Mandela.



Fait à La Bastidonne,
Le 08 avril 2022,
PARTAGE Michel, Maire